

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi premier décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GHEERAERT Philippe, GOSSET Jean-Yves, BROUAYE Alain, Mesdames RUBILIANI Nadia, TASSART Christelle, JULIEN Jessyca, GONTARCZYK Ludivine.

Absent (e) s excusé (e)s : Mme MARTIN Magalie

Secrétaire de séance : Mme Ludivine GONTARCZYK

Procuration : /

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Rénovation du petit patrimoine : Installation de protections vitraux de l'église- Demande de subvention à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde- Délibération n°17/2022

M. le Maire expose au conseil que la Communauté de communes de l'Oise Picarde a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets de restauration du petit patrimoine.

Ce fonds de concours est versé sous forme de subvention.

La commune souhaite donc demander une subvention pour la mise en place de protections grillagées sur les vitraux situés sur la nef gauche et dans le chœur de l'église de la commune.

Un devis a été élaboré par l'entreprise In Vitraux Ateliers Cagnart- 357 Rue d'Abbeville-80000 Amiens pour un montant s'élevant à 12 275,64 € HT/14 730,77 € TTC.

Le taux de subvention est de 50 % du montant HT de la dépense éligible, celui-ci étant plafonné à 3 000.00 € La subvention ne pourra excéder 1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis et sollicite une aide auprès de la CCOP au titre du fonds de restauration du petit patrimoine des communes.

Révision des tarifs de location de la salle multifonctions à compter du 01 janvier 2023- Délibération n°18/2022

Les prix établis par délibération en date du 05 avril 2013 pour la location de la salle multifonctions n'ont pas été révisés depuis. Compte-tenu de l'inflation et pour faire face aux charges de fonctionnement et notamment à l'usure du mobilier, il conviendrait de procéder à une augmentation des prix. Il est donc proposé d'instituer les nouveaux tarifs définis ci-après :

Locations du 1^{er} octobre au 30 avril :

- Pour les habitants de la commune : 150,00 €
- Pour les personnes extérieures : 300,00 €

Locations du 1^{er} mai au 30 septembre :

- Pour les habitants de la commune : 130,00 €
- Pour les personnes extérieures : 280,00 €

Location du barnum en complément de la location de la salle :

- 50,00 €

Location vin d'honneur :

- 80,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.
Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Marché passé suivant la procédure Adaptée -Diagnostic du réseau d'assainissement-Attribution du Marché-Délibération N°19/2022

Vu :

l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique

les articles L.2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales

l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication 15/09/2022

Considérant les offres reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à :

Étude : ENTREPRISE VERDI INGENIERIE – SIRET n°445 292 790 00083- pour un montant de 56 865,00 € HT

-donne délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

-Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau ARTOIS PICARDIE et du conseil départemental de l'Oise.

Les travaux seront réalisés sous charte qualité **Aisne Ardenne Oise**.

-Décide de retenir l'ADTO-SAO comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Questions Diverses :

Installation Illuminations Noël : Il est décidé d'installer les guirlandes et motifs lumineux à compter du 16/12 jusqu'à l'épiphanie.

Bouche incendie : la bouche incendie n°8, située angle rue d'en bas et rue du château sera supprimée lors des travaux de voirie du début d'année. Cette dernière a été déclarée non conforme par les services du SDIS.

Colis des Anciens : 44 colis d'une valeur de 32 € seront distribués le 17/12 par les membres du CCAS.

Eclairage public : L'éclairage de la commune ne peut être éteint la nuit pour des raisons techniques. Toutefois, l'intensité des Leds est réduite de 50 %.

Ancienne pompe des pompiers : Il est nécessaire de prévoir une rénovation.

Plui-h : le bureau d'étude ARVA a été désigné. Un diagnostic complet est en cours de réalisation.

Vœux du maire : la commission communication se charge de l'organisation des vœux et du cocktail dinatoire.

Démission conseiller municipal : M. Dausse a adressé sa démission en mairie pour raisons professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 40